

Rapport de la commission chargée d'étudier et de rapporter sur le préavis 8/17

Restauration et réaménagement des Halles.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 8/17 est composée de Mmes et MM. Anne-Marie Piguet, Thomas Buchanan, Philippe Cretegny, Guillaume Schneider, des suppléants Stephan Furrer et Pieter Volgers ainsi que du soussigné rapporteur. Guillaume Schneider était excusé, il a été fait appel aux suppléants.

La commission s'est réunie le lundi 2 octobre et a pu rencontrer Monsieur Luc-Etienne Rossier, Syndic, accompagné de Monsieur Bernard Pahud, architecte chargé d'élaborer le projet de réaménagement des Halles. Nous les remercions pour leur présence et pour leurs réponses à nos questions.

1. Préambule

Aménagés en 1802-1803 lors de la construction de la Maison de Ville, permettant d'accueillir des manifestations extérieures à l'abri, l'espace des Halles est un lieu emblématique d'Aubonne. L'ensemble Maison de Ville-Halles est d'ailleurs classé en note architecturale 1. Les Halles abritent depuis plusieurs années un parking à motos. Les galets, déjà partiellement recouverts par un goudron disgracieux, sont souillés par les rejets d'huiles et carburants. Le plafond s'est noirci. Les infrastructures permettant d'accueillir des manifestations sont sommaires. Répondant à des demandes réitérées, la Municipalité a mandaté MM. Niederhauser et Pahud afin d'élaborer un projet qui permette non seulement de redonner aux Halles un lustre perdu, mais également de proposer à divers organisateurs de manifestations (tant publiques que privées) des infrastructures pratiques et attractives. Ce projet, validé par le SIPAL, est l'objet du préavis 8/17.

2. Aménagements et variantes

Le préavis montre diverses variantes. La Municipalité les a mentionnées par souci d'information, pour permettre de comprendre les options possibles et les choix effectués. Les réponses données par MM Rossier et Pahud aux questions à propos de ces choix ont satisfait la commission.

En particulier :

- Les variantes concernant le revêtement du sol ont été abandonnées pour des raisons évidentes de coûts, mais auraient de toute façon été refusées par le SIPAL.
- Les variantes concernant le vitrage des arcades ont été abandonnées. Elles constituaient un montant supplémentaire important, le vitrage posait des problèmes esthétiques (reflets des bâtiments voisins à l'extérieur) et acoustiques (résonnances sous les Halles). La solution retenue consiste en stores textiles robustes, coupant le vent tout en laissant passer un peu d'air et de lumière. La porte arrière sera également un store du même modèle.
- Il était envisagé de laisser le panneau d'affichage à sa place, en le montant sur glissières pour l'escamoter lors de l'usage de l'office-bar. La solution du déplacement de ce panneau sur le mur de la scène, moins « luxueuse » mais moins coûteuse a été préférée. Le panneau serait camouflable en cas de manifestation.
- Des raisons similaires expliquent l'abandon des variantes de podiums. Le podium amovible actuel, bien que simple, donne satisfaction.

L'espace sous les Halles sera désormais interdit aux deux roues motorisés, un panneau sera installé, les contrevenants verbalisés. La Municipalité pense tolérer les vélos (sauf lors des manifestations) mais se réserve le droit de les interdire également en cas d'abus.

L'aménagement d'un office-bar offrirait une infrastructure pratique et confortable à tout organisateur de manifestation sous les Halles. Les sociétés locales pourront en profiter, mais des particuliers pourraient également louer cette installation, par exemple à l'occasion des nombreux mariages se déroulant à la Maison de Ville.

L'installation d'un éclairage modulable en fonction des besoins permettra de rendre le lieu encore plus attractif. La commission a souhaité que les possibilités de manipulations soient limitées, afin d'éviter les risques de dégâts occasionnés par des utilisateurs maladroits ou inexpérimentés. L'hypothèse d'installation de spots encastrés tels que présentés en annexe par l'architecte va dans ce sens. Le tableau de commande de l'éclairage se trouvera dans l'office-bar.

L'aménagement de WC handicapés se justifie par l'absence d'une telle installation à proximité (y compris au Lion d'Or). La commission suggère l'installation de serrures Eurokey (clé universelle à l'usage de personnes autorisées : ici, les personnes à mobilité réduite).

L'office-bar et les WC ne seront pas chauffés, le chauffage évoqué ne concerne bien qu'un maintien hors gel des canalisations.

La restauration nécessitant de toucher au plafond, il a été décidé d'en profiter pour en améliorer l'isolation phonique et thermique. Les architectes ont prévu d'injecter de l'Isolfloc (fibre de bois imputrescible) entre solives, ce qui devrait permettre d'arriver à la norme SIA $U \leq 20$. Compte tenu de la demande bien circonscrite à l'espace extérieur du bâtiment (Halles), les architectes n'ont pas fait établir de CECB (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments). Une expertise amiante ponctuelle sera établie pour le percement du Schichtex qui constitue le plafond des halles.

La question a été posée de l'inclusion de la restauration des Halles dans un plus vaste projet, à savoir : la rénovation de la totalité de l'ensemble Maison de Ville + Halles. Les propositions portaient notamment sur : l'amélioration de l'isolation thermique et phonique du bâtiment entier, l'aménagement du vaste espace sous le toit, le contrôle de l'installation électrique, la détection incendie, une expertise amiante.

De telles questions sortent largement du présent objet, les accepter signifierait le retrait du préavis 8/17.

La commission s'en est donc tenu à l'étude des travaux proposés dans le préavis, qui ne concernent que l'espace des Halles. Cette restauration est attendue depuis longtemps, il serait regrettable de la repousser alors qu'un projet est enfin prêt.

Toutefois, la commission est sensible aux questions concernant le bâtiment entier. Elle émet le vœu que la Municipalité entreprenne une étude pour la restauration de la Maison de Ville, étude qui tiendrait compte des questions soulevées plus haut, à commencer par l'amélioration de l'isolation du bâtiment et l'établissement d'un CECB.

Nouveau parking motos

La commission a reçu plusieurs questions concernant le déplacement du parking motos. Bien que sortant du préavis 8/17, nous relayons ces questions ici :

- Est-ce vraiment nécessaire de prévoir un parking motos supplémentaire, ceux existants ne suffiraient-ils pas ?
- Est-ce vraiment utile de prévoir un nouveau parking couvert ?

3. Lecture du rapport de la Cofin.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

- vu le préavis municipal 8/17 relatif à la restauration et au réaménagement des Halles,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

De voter le décret suivant :

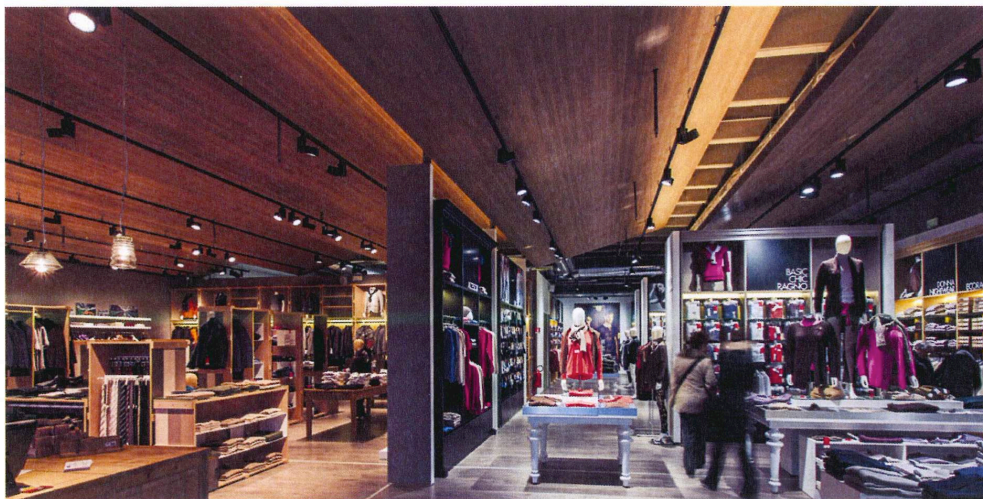
LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de CHF 292'345.- TTC pour la réalisation des travaux

- autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou, si nécessaire à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites du plafond d'endettement validé par le Conseil communal
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par une annuité linéaire sur 10 ans à partir de l'achèvement des travaux.

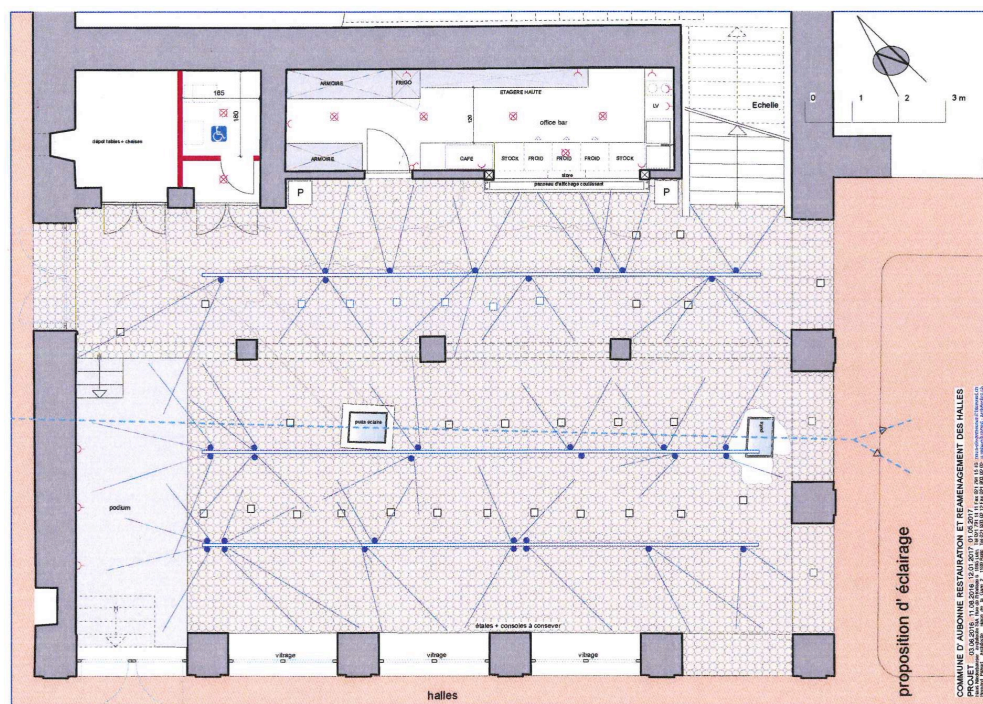
Le rapporteur : Nicolas Pulfer

- 8 -



PRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'ECLAIRAGE PROPOSE

Projecteurs Minikeen avec LED, sur rails



PRESENTATION SCHEMATIQUE DE L'ECLAIRAGE PROPOSE